

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2019

Délibération n° D-2019-491

Place du Port - Restructuration et extension du bâtiment pour
le regroupement d'un centre multi-accueil et du Centre Socio-
Culturel Centre-Ville - Marchés de travaux - Lots 2 et 3 -
Avenants 1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction Patrimoine et Moyens

Place du Port - Restructuration et extension du bâtiment pour le regroupement d'un centre multi-accueil et du Centre Socio-Culturel Centre-Ville - Marchés de travaux - Lots 2 et 3 - Avenants 1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 15 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux dans le cadre du projet de restructuration et d'extension d'un bâtiment pour le regroupement d'un centre multi-accueil et du Centre Socio-Culturel Centre-Ville, place du Port.

En date du 20 mai 2019, le Conseil municipal a rectifié la délibération du 15 avril 2019 en ce qui concerne l'approbation du lot 1 VRD, suite à la dissolution de l'entreprise attributaire dont l'activité et les contrats ont été transmis à la Société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST.

Aujourd'hui des adaptations s'avèrent nécessaires pour 2 lots qui concernent le plancher haut d'un des deux dortoirs du rez de chaussée du centre multi accueil ainsi que le sol de la salle de réunion et du bureau au R+1.

En effet, le projet initial prévoyait le remplacement partiel du plancher bois de l'étage qui devait être réalisé en charpente métallique avec un bac collaborant et remplissage béton. Suite aux travaux de démolition, il s'est avéré que le fer existant, principal support du plancher, reposait sur le mur de la chaufferie devant être démolie et non dans la façade, ce qui n'était pas visible avant démolition ;

La solution initiale ne pouvant être réalisée, il a été demandé d'étudier une version en plancher béton sur toute la surface ce qui permet, par ailleurs, d'avoir une même nature de plancher et de matériaux sur l'ensemble de la pièce et une meilleure performance acoustique des dortoirs.

Lot n° 2 - Gros œuvre :

- remplacement du plancher haut d'un des dortoirs par un plancher béton ;
- montant de la plus-value : 3 744,03 € HT, soit 4 492,84 € TTC.

Lot n° 3 - Charpente métallique :

- suppression du plancher métallique avec bac collaborant prévu dans le marché initialement ;
- montant de la moins-value : - 3 639,20 € HT, soit - 4 367,04 € TTC.

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
2	SCER	484 503,68	484 503,68	1	3 744,03	0,77	488 247,71	585 897,25
3	BGN	20 530,78	20 530,78	1	- 3 639,20	- 17,72	16 891,58	20 269,90

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme indiqué ci-avant ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 19231M035
RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT POUR LE REGROUPEMENT
D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL ET DU CENTRE SOCIO-CULTUREL CENTRE-VILLE
LOT 2 – GROS ŒUVRE - DEMOLITION

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société SCER située au 39, rue Blaise Pascal – 79 000 NIORT représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 17 mai 2019.

Le projet initial prévoyait le remplacement partiel du plancher de l'étage. Il devait être réalisé en charpente métallique avec un bac collaborant et remplissage béton.

Suite aux travaux de démolition, il s'est avéré que le fer existant, principal support du plancher, reposait sur le mur de la chaufferie (devant être démoli) et non de la façade (ce qui n'était pas visible avant démolition).

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du plancher haut des dortoirs en béton sur toute la surface, ce qui permet d'avoir une même nature de plancher et matériaux sur l'ensemble de la pièce et une meilleure performance acoustique vis-à-vis des dortoirs.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	484 503,68
Avenant n°1 €HT	3 744,03
Montant après avenant €HT	488 247,71
TVA 20%	97 649,54
Montant €TTC	585 897,25

Le devis en annexe précise les travaux à réaliser.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
SCER	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 19231M036
RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT POUR LE REGROUPEMENT
D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL ET DU CENTRE SOCIO-CULTUREL CENTRE-VILLE
LOT 3 – CHARPENTE METALLIQUE

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société BGN située au 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais - 79 260 LA CRECHE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 17 mai 2019.

Le projet initial prévoyait le remplacement partiel du plancher de l'étage. Il devait être réalisé en charpente métallique avec un bac collaborant et remplissage béton.

Suite aux travaux de démolition, il s'est avéré que le fer existant, principal support du plancher, reposait sur le mur de la chaufferie (devant être démoli) et non de la façade (ce qui n'était pas visible avant démolition).

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la suppression du plancher métallique avec bac collaborant remplacé par un plancher béton (Cf avenant 1 du lot 2).

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	20 530,78
Avenant n°1 €HT	- 3 639,20
Montant après avenant €HT	16 891,58
TVA 20%	3 378,31
Montant €TTC	20 269,89

Le devis en annexe précise la moins-value, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
BGN	Le pouvoir adjudicateur